

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DE SAVOIE DECHETS DU 13 JANVIER 2012 A 16H00

Le Comité syndical de Savoie Déchets, légalement convoqué le 05 janvier 2012, s'est réuni le vendredi 13 janvier 2012 salle Le Granier à Saint Baldoph, sous la présidence de Lionel MITHIEUX, Président du Syndicat. L'ordre du jour de la séance a été affiché le 05 janvier 2012.

Nombre de membres en exercice : 29 – Délégués présents : 20 (19 titulaires) - Délégués votant : 23

Présents

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CHAMBERY METROPOLE	BATTU Gérard	Délégué titulaire
	CAMPAGNA Joseph	Délégué titulaire
	DORNIER Françoise	Déléguée titulaire
	DUPASSIEUX Henri	Délégué titulaire
	GALLET François	Délégué titulaire
	MITHIEUX Lionel	Président
	PENDOLA Patrick	Délégué titulaire
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LAC DU BOURGET	CASANOVA Corinne	Vice-présidente
	FRANCOIS Didier	Délégué suppléant
	CARPENTIER Jean	Délégué titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEAUFORTAIN	DOIX Dominique	Délégué titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CHARTREUSE GUIERS	DEGASPERI Claude	Délégué titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CHAUTAGNE	CAGNON Bruno	Délégué titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GELON ET DU COISIN	GIRARD Marc	Délégué titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE COMBE DE SAVOIE	RAUCAZ Christian	Délégué titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MONT BEAUVOIR	BLANQUET Denis	Délégué titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION D'ALBERTVILLE	BESENVAL Claude	Délégué titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ENTREMONTS	SILLON Jean	Vice-président
SIRTOM DE MAURIENNE	CHEMIN François	Vice-président
	LESEURRE Patrick	Délégué titulaire

Excusés ayant donné un pouvoir :

ROTA Michel a donné pouvoir de vote à BESEVAL Claude
SIMON Christian a donné pouvoir de vote à CHEMIN François
TOESCA Jean-Yves a donné pouvoir de vote à LESEURRE Patrick

Excusés :

MAURIS Jean-Jacques, LOMBARD Franck

Absents :

BURDIN Jean-Pierre, MACAIRE Michel, ROYBIN Daniel, LOVISA Jean-Pierre

Assistaient également à la réunion :

Pierre TOURNIER, Directeur de Savoie Déchets
Bruno LABEYE, Responsable de l'usine
Anne - Sophie LEMINOX-LICOUR, Responsable du pôle budget/comptabilité – Chambéry métropole
Audrey COLLI, Administration générale – Savoie Déchets

François CHEMIN est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Validation du compte rendu du Comité syndical du 25 novembre 2011

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Approbation du Règlement intérieur et désignation des membres permanents de la CCSPL

2. FINANCES

2.1 Approbation des budgets primitifs 2012 (principal et annexe)

3. MARCHES PUBLICS

3.1 Adhésion à un groupement de commande coordonné par Chambéry métropole pour la consultation relative aux assurances de la flotte automobile, dommages aux biens et responsabilité civile

3.2 Lancement d'une consultation à procédure adaptée pour l'entretien et les réparations des réfractaires des trois lignes de l'Unité de Valorisation Energétique et de Traitement des Déchets (UVETD)

3.3 Lancement d'une consultation pour l'étude, la fourniture et la pose de deux pompes alimentaires de chaudière pour l'UVETD

3.4 Passation d'un avenant n°1 au marché d'assurance n° F10020 relatif aux risques financiers liés à la protection statutaire du personnel de Savoie Déchets

4. GESTION DU PERSONNEL

4.1 Modification du tableau des effectifs

5. INFORMATIONS

5.1 Résultats environnementaux 2011

5.2 Tonnages 2011 (ordures ménagères et collecte sélective)

5.3 Signature de la charte CSA3D

5.4 Retour sur la conférence de presse du vendredi 06 janvier 2012

5.5 Renouvellement de la certification ISO 14001

5.6 Site internet

5.7 Rencontres avec les Présidents des collectivités adhérentes à Savoie Déchets

6. QUESTIONS DIVERSES

Ouverture de la séance

Avant de débiter le Comité syndical, le Président adresse ses vœux à l'ensemble des membres du Comité syndical.

Validation du compte rendu du comité syndical du 25 novembre 2011

Le compte-rendu du comité syndical du 25 novembre 2011 est approuvé sans modification à l'unanimité par les membres présents et représentés.

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Approbation du Règlement intérieur, désignation des membres permanents de la CCSPL

Le Président rappelle que, conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, l'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales dispose que les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants doivent créer une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Le Comité syndical du 23 septembre 2011 a créé la commission consultative des services publics locaux par délibération n°2011-39 C.

Le Président propose la composition suivante :

- **deux représentants parmi les élus des 14 collectivités membres de Savoie Déchets**
Ces deux représentants élus sont désignés par délibération du Comité syndical de Savoie Déchets.
- **cinq associations locales représentatives des usagers des services publics, au nombre d'un représentant par structure :**
 - o FRAPNA
 - o Avenir Avant Pays
 - o Vivre en Maurienne
 - oCes associations ont été proposées par les collectivités.
Chaque association est représentée par un membre.
Ces cinq représentants d'associations locales et établissements publics sont officiellement désignés par leur structure.
- **deux personnes qualifiées :**
 - o Un représentant du conseil de quartier de Chambéry, ce représentant est officiellement désigné par son conseil de quartier.
 - o le président de la CCSPL de Chambéry métropole ou son représentant.

Il est précisé que toute nouvelle candidature sera soumise à l'approbation du Comité syndical, par délibération.

La CCSPL se réunira en assemblée plénière avant fin juin 2012 afin d'installer ses nouveaux membres et engager ses travaux.

Françoise DORNIER prend la parole et indique que le Président de la CCSPL de Chambéry métropole ou son représentant a été intégré à la CCSPL de Savoie Déchets en tant que personne qualifiée puisque jusqu'alors les questions liées à l'usine d'incinération étaient abordées lors de la CCSPL de Chambéry métropole.

La CCSPL de Savoie Déchets se réunira deux fois par an.

Françoise DORNIER indique qu'une délibération pour la désignation des membres de la CCSPL interviendra ultérieurement.

Henri DUPASSIEUX annonce qu'il est intéressé pour intégrer la CCSPL de Savoie Déchets.

Le nombre de représentants élus est de trois pour les quatorze collectivités.

Henri DUPASSIEUX demande si l'association ACALP de la région d'Albertville a été conviée à participer à la CCSPL puisqu'elle s'investit beaucoup dans le domaine des déchets et de l'incinération.

Françoise DORNIER estime que la CCSPL doit restée ouverte à ceux qui souhaitent y participer.

Vu l'arrêté inter-préfectoral de création du Syndicat Savoie Déchets en date du 09 décembre 2009,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le règlement intérieur de la CCSPL,

Article 2 : désigne comme membres permanents de la CCSPL les représentants élus et des diverses structures proposées ci-dessus,

Article 3 : dit que la désignation complète des membres de la CCSPL sera entérinée lors d'un prochain Comité syndical,

Article 4 : dit que toute nouvelle candidature sera soumise à l'approbation du Comité syndical par délibération.

2. FINANCES

2.1 Approbation des budgets primitifs 2012

Monsieur Jean SILLON, Vice-président chargé des finances, présente les projets de budgets primitifs 2012 du budget principal et du budget annexe – gestion des passifs de Savoie Déchets.

Ces projets ont été transmis à tous les membres du Comité syndical.

Le montant du budget primitif 2012 s'élèvera à 27 811 140 € pour le budget principal dont :

- 18 542 840 € pour le fonctionnement,
- 9 268 300 € pour l'investissement.

Le montant du budget primitif 2012 s'élèvera à 3 959 000 € pour le budget annexe – gestion des passifs dont :

- 2 243 000 € pour le fonctionnement,
- 1 716 000 € pour l'investissement.

Vu les articles L.1612-1 à 20 du code général des collectivités territoriales,

Jean SILLON rappelle que les budgets 2012 de Savoie Déchets ont été élaborés conformément aux orientations retenues lors du débat d'orientation lors du Comité syndical du 25 novembre 2011.

Dans ce cadre, le scénario 2012 du budget principal retient une hypothèse de volume total incinéré à 110 000 tonnes. Les différents tarifs appliqués sont ceux fixés par la délibération du 25 novembre 2011.

Toutes les hypothèses présentées et validées au DOB sont incluses dans le budget présenté aujourd'hui, néanmoins quelques corrections y ont été apportées.

Ces corrections proviennent essentiellement d'une connaissance plus approfondie de l'exécution du budget 2011, ce qui a permis d'être plus précis sur quelques postes.

L'hypothèse principale étant les tonnages traités (110 000 tonnes pour l'année 2012).

Jean SILLON rappelle qu'en 2011, 115 200 tonnes de déchets ont été traités.

1. Le Budget Principal

A. L'exploitation

Les prévisions budgétaires 2012 qui vous sont présentées en annexe 1 ont été ajustées en fonction des niveaux de réalisations constatées en 2010, des projections de réalisation 2011 mais également de la mise en œuvre en 2012 de plans d'actions de réduction des coûts.

1. Les recettes

Recettes			
	BP 2011 110.000 t	Proposition BP 2012 110.000 t	Evolution BP11/BP12
Traitement OM adhérents hors TGAP	9 743K€	11 084K€	13,76%
Traitement OM non adhérents hors TGAP	1 080K€		-100,00%
Redevance DIB	240K€		-100,00%
Redevance des déchets spéciaux	700K€	700K€	0,00%
Traitement des boues	1 409K€	1 409K€	0,00%
Ventes de produits et d'énergie	1 914K€	1 950K€	1,87%
Autres	376K€	359K€	-4,47%
TGAP	444K€	441K€	-0,83%
Recettes d'ordres	780K€	520K€	-33,33%
Produits exceptionnelles (Résultat UIOM)			
Facturation traitement du tri	1 900K€	2 080K€	9,47%
	18 587K€	18 543K€	-0,24%

Jean SILLON explique qu'au budget primitif 2012 le traitement des ordures ménagères hors TGAP, le traitement des ordures ménagères des non adhérents hors TGAP et la redevance des DIB ont été globalisés en une ligne avec 21 000 € de moins en recette attendue pour l'année 2012.

Les ventes de produits et d'énergie et autres ont été éclatés différemment que ce qui avait été présenté au DOB mais la somme inscrite reste la même.

Les **ventes de prestations** correspondent aux tonnages prévisionnels 2012 par type de déchets, valorisés aux tarifs en vigueur au 1^{er} janvier 2012.

Les hypothèses de tonnages retenues sont les suivantes :

- Ordures ménagères ou assimilées en provenance des adhérents : 91 000 tonnes
- Ordures ménagères ou assimilées en provenance de clients : 16 500 tonnes
- Déchets hospitaliers : 2 500 tonnes
- Traitement des boues : 2 800 tonnes centrifugées et 4.400 tonnes incinérées

} 110.000 tonnes

Les **ventes de marchandises**, ferreux et non ferreux, **et d'énergie** dépendent des tonnages incinérés et des prix de marché.

Les flux financiers relatifs à la **Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)** et à la **prestation de traitement du tri** sont budgétairement neutres pour Savoie Déchets. Les prévisions s'équilibrent donc en dépenses et en recettes.

Leurs estimations se fondent :

- sur un montant de 3,2 € par tonne incinérée, pour la TGAP,
- sur les réalisations 2011 pour les prestations de traitement de tri.

Jean SILLON précise que le prix de traitement des ordures ménagères n'a pas été modifié alors que la TGAP est passée de 2,80 € et 3,20 €.

Les **opérations d'ordre** correspondent à la quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat.

Jean SILLON indique que les recettes d'ordre passent de 780 000 € (2011) à 520 000 € (2012). Cela est dû aux modalités pour l'amortissement des subventions est définie de façon réglementaire.

En conclusion, les recettes se montent à 18 543 000 € soit – 281 000 € par rapport à la présentation du DOB ceci tenant au moindre amortissement des subventions.

2. Les dépenses

Dépenses			
	BP 2011 110.000 t	Proposition BP 2012 110.000 t	Evolution BP11/BP12
Consommables	1 118K€	1 029K€	-7,96%
Entretien	1 741K€	1 713K€	-1,63%
Exportation des rejets	1 400K€	1 400K€	0,00%
Formation*	55K€	35K€	-36,36%
Contrôle réglementaire*	206K€	200K€	-2,91%
Frais de gestion*	3 405K€	3 489K€	2,48%
TGAP	444K€	441K€	-0,83%
Frais financiers *	3 189K€	3 040K€	-4,67%
Amortissement des immobilisations*	5 000K€	4 505K€	-9,90%
Autofinancement	2K€		-100,00%
Traitement du Tri*	1 900K€	2 080K€	9,47%
Dépenses imprévues	126K€	611K€	384,81%
Total	18 587K€	18 543K€	-0,24%

* Ces postes ne sont pas impactés par les variations de tonnages

Par rapport au DOB, les dépenses de consommables sont proposées à 1 029 000 € soit + 13 000 €, les dépenses d'entretien sont proposées à 1 713 000 € soit + 65 000 €, les dépenses de frais de gestion sont proposées avec une augmentation de 110 000 €, les dépenses d'amortissement des immobilisations sont proposées à 4 505 000 € soit une baisse de 21 000 €.

Les autres postes restent inchangés par rapport au DOB.

Les dépenses d'exploitation sont présentées par « nature comptable » en annexe 1. Toutefois une approche par « destination » de la dépense permet de mieux appréhender les leviers d'actions de réduction des coûts sur les différents postes ainsi que les sources d'économies identifiées grâce à une analyse détaillée des coûts.

Pierre TOURNIER, Directeur, rappelle qu'en 2011, la TGAP s'élevait à 3,20 € et est passée à 2,60 € suite à une modification réglementaire.

B. L'investissement

L'annexe 2 présente les prévisions budgétaires de la section d'investissement par natures et chapitres budgétaires. Dans le même esprit que pour l'exploitation, elles sont également présentées par destinations.

Cette présentation plus « synthétique » met en lumière les principaux écarts constatés entre les budgets 2011 et 2012 :

- Les dépenses d'ordre correspondent au transfert en section de fonctionnement d'un quote part des subventions d'investissement reçues (Amortissement),
- Le remboursement du capital de la dette, en diminution de 2,82%, s'explique par la non-mobilisation d'emprunt nouveau en 2011 et par l'extinction naturelle d'emprunts plus anciens,
- Les investissements s'élèvent à 734k€. Ils concernent notamment :
 - Etude d'agrandissement du local DASRI : 100k€
 - Suppression des envols mâchefers : 50k€
 - Fournitures de grilles de fours : 45k€,
 - Station polymère boue extérieur : 35k€
 - Mise en sécurité trémies de chargement : 30k€
 - Réalisation d'une zone de stockage véhicule radioactifs : 20k€
 - Réaménagement du hall1 : 20k€
 - Voirie de la zone de mâchefers : 20k€
- L'enveloppe d'investissement représente, à ce stade, une réserve d'investissement ou de désendettement, non affectée lors du vote du budget primitif,

Jean SILLON rappelle qu'en 2011, 1 500 000 € a été remboursé par anticipation.

- En recette, les amortissements diminuent de 9,9% avec une prévision à 4 505k€. Ceci s'explique par la fin de l'amortissement au 31/12/2011 de travaux réalisés en 1996.

Section d'investissement							
Dépenses				Recettes			
	Proposition BP 2011 110.000 t	Proposition BP 2012 110.000 t	Evolution BP11/BP12		BP 2011 110.000 t	Proposition BP 2012 110.000 t	Evolution BP11/BP12
Dépenses d'ordre	780K€	520K€	-33,33%	Créances sur collectivités publiques	760K€	763K€	0,43%
Remboursement du capital	3 473K€	3 375K€	-2,82%	Subventions			
Investissements	502K€	734K€	46,14%	Emprunts			
Crédits pour gestion des OCLT	4 000K€	4 000K€	0,00%	Crédits pour gestion des OCLT	4 000K€	4 000K€	0,00%
Enveloppe Investissement	1 007K€	640K€	-36,47%	Amortissement des immobilisations	5 000K€	4 505K€	-9,90%
Modernisation UIOM	report	report		Autofinancement	2K€	0K€	
Reprise de solde d'exécution							
Total	9 762K€	9 268K€	-5,06%		9 762K€	9 268K€	-5,06%

Par ailleurs, on notera l'absence d'inscription d'emprunt nouveau.

Les crédits inscrits aux chapitres 16 et 041 figurant dans le détail de l'annexe 2, permettent de constater les flux financiers relatifs à la gestion active de la dette nécessitant l'utilisation d'ouvertures de crédits à long terme (OCLT). Ces mouvements de dette étant équilibrés en dépenses et en recettes.

Jean SILLON explique que sont inscrits dans le tableau d'endettement des crédits revolving. Ceux-ci peuvent être utilisés partiellement, totalement ou pas du tout.

Pour procéder à des opérations de tirages du crédit revolving ou de remboursement par anticipation, le Comité syndical devrait délibérer, le fait de l'inscrire au budget facilite son utilisation et évite ainsi une délibération.

Jean SILLON explique que la durée moyenne d'endettement est de 26,3 ans. La durée des emprunts varie entre 10 et 40 ans en fonction de la durée de vie des équipements.

11. Le Budget Annexe – Gestion des passifs

Ce budget recense les passifs de Gilly-sur-Isère et ceux liés aux exportations réalisées entre 2006 et 2008 par Chambéry métropole, pendant les travaux de modernisation de l'usine.

L'annexe 3 présente les inscriptions budgétaires permettant à Savoie Déchets d'exercer sa compétence optionnelle de gestion des crises et situations exceptionnelles antérieures à la création du syndicat mixte et liées à la compétence technique.

Les prévisions budgétaires sont très fortement liées aux hypothèses d'évolution des taux d'intérêts. En effet, les prêts liés aux exportations (Secteur Chambéry métropole) sont tous à taux variables classiques. La charge d'intérêt est donc particulièrement sensible aux fluctuations des marchés. Le taux moyen payé en 2011 fut inférieur à 1%. Il devrait logiquement légèrement augmenter en 2012. Le taux moyen retenu dans les hypothèses est de 1,5% afin de tenir compte d'une hausse éventuelle du taux directeur de la Banque centrale européenne, très probable dans les prochains mois.

Quant à la dette relative au passif de Gilly-sur-Isère, elle est majoritairement indexée sur taux fixe avec barrière. Les hypothèses d'évolution des marchés financiers retenues dans le cadre de cette préparation budgétaire anticipe un « risque de taux » à hauteur de 50k€ mais pas de « franchissement » des barrières Euribor ou CMS 10 ans.

Le budget annexe – Gestion des passifs s'équilibre en fonctionnement à 2 243K€ et en investissement à 1 716K€.

Patrick PENDOLA s'interroge sur la durée des analyses de sols réalisées sur le site de l'ancien incinérateur de Gilly-sur-Isère.

Bruno LABEYE, responsable de l'UVETD, indique que les analyses de sols sont des obligations fixées par la DREAL. Ces obligations sont incitées par l'arrêté préfectoral du site et aucune durée n'est indiquée.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article unique : vote les budgets 2012 par chapitre pour le budget principal et budget annexe. Les montants des budgets étant fixés comme indiqué ci-dessus.

3. MARCHES PUBLICS

3.1 Adhésion à un groupement de commande coordonné par Chambéry métropole pour la consultation relative aux assurances de la flotte automobile, dommages aux biens et responsabilité civile

Lionel MITHIEUX, Président, explique que les marchés actuels d'assurance de la flotte automobile, dommages aux biens et responsabilité civile arrivent à échéance au 30 juin prochain.

Le groupement de commandes est une procédure d'achat prévue par le Code des marchés publics qui consiste à regrouper momentanément plusieurs collectivités locales en vue de passer un marché public unique répondant aux besoins de l'ensemble des membres du groupement, et d'obtenir par là même des économies d'échelles.

Dans le cas présent, un groupement de commandes avec Chambéry métropole permettrait de bénéficier des services d'un seul prestataire tout en disposant de deux polices d'assurance distinctes, l'une propre à Chambéry métropole et l'autre à Savoie Déchets. Le rôle de coordonnateur de ce groupement, auquel revient la charge d'organiser la consultation des assureurs, serait tenu par Chambéry métropole.

Une fois le groupement de commandes constitué, les marchés passés après consultation seraient conclus pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 30 juin 2015, et s'élèveraient à :

- Montant estimatif pour la garantie Responsabilité Civile : 15 000 € sur 3 ans (base prime de 2011)
- Montant estimatif pour la garantie Flotte Automobile : 9 000 € sur 3 ans (base prime de 2011)
- Montant estimatif pour la garantie Dommages aux Biens : 6 000 € sur 3 ans (base prime de 2011)

Vu l'arrêté de création du Syndicat mixte Savoie Déchets en date du 9 décembre 2009,

Vu la délibération n°008-09 C du Comité syndical du 09 décembre 2009 relative à l'approbation de règles internes propres à Savoie Déchets pour la passation des marchés publics

Vu la délibération n°2011-03 C du Comité syndical modifiant les délégations de compétences du Comité syndical au Bureau de prendre toute décision concernant le lancement des accords-cadres et des marchés publics,
Vu le code des marchés publics, et notamment son article 8,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la création d'un groupement de commandes avec Chambéry métropole, dont Chambéry métropole serait le coordonnateur, en vue de passer une consultation relative à l'assurance de la flotte automobile, dommages aux biens et responsabilité civile des deux collectivités,

Article 2 : approuve le lancement de ces marchés d'assurance une fois le groupement de commandes constitué,

Article 3 : autorise le président, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement, ainsi que les marchés à intervenir et tous documents nécessaires à leur passation,

3.2 Lancement d'une consultation à procédure adaptée pour l'entretien et les réparations des réfractaires des trois lignes de l'Unité de Valorisation Energétique et de Traitement des Déchets (UVETD)

Lionel MITHIEUX, Président, informe que dans le cadre de la maintenance de l'UVETD, il s'avère nécessaire de procéder à la passation d'un marché pour l'entretien et les réparations des réfractaires des trois lignes. Les bétons réfractaires des fours sont soumis à des conditions de fonctionnement extrêmes.

Les réparations étant onéreuses, il est proposé de lancer une consultation d'une durée d'un an renouvelable deux fois et pour un montant estimé de 300 000 € HT par an.

Il est nécessaire de lancer une consultation, car lors d'une panne, il faut avoir une grande réactivité pour limiter la durée de l'arrêt.

Bruno LABEYE explique que les fours sont fabriqués avec du réfractaire. Chaque année une maintenance préventive est effectuée. L'usure ou des explosions dans les fours peuvent faire tomber du réfractaire. Ces incidents provoquent des arrêts de four dont les coûts de réparation s'élèvent entre 10 et 15 000 € / arrêt.

Le fait de lancer un appel d'offres pour ces réparations nous permet d'être réactif et de respecter la réglementation en terme de marchés publics.

Vu l'arrêté de création du Syndicat mixte Savoie Déchets en date du 09 décembre 2009,

Vu la délibération n°008-09 C du Comité syndical du 09 décembre 2009 relative à l'approbation de règles internes propres à Savoie Déchets pour la passation des marchés publics

Vu la délibération n°2011-03 C du Comité syndical modifiant les délégations de compétences du Comité syndical au Bureau de prendre toute décision concernant le lancement des accords-cadres et des marchés publics,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1^{er} : approuve le lancement d'une consultation à *procédure adaptée* pour la réfection des bétons réfractaires pour les trois lignes de l'Unité de Valorisation Energétique et de Traitement des Déchets (UVETD).

Article 2 : désigne le Président, ou son représentant, comme personne responsable du marché,

3.3 Lancement d'une consultation pour l'étude, la fourniture et la pose de deux pompes alimentaires de chaudière pour l'UVETD

Lionel MITHIEUX, Président, informe que dans le cadre de la maintenance préventive, il s'avère nécessaire de procéder au remplacement des pompes alimentaires de la chaudière n°3 de l'UVETD.

Les deux pompes qui alimentent, en eau déminéralisée, la chaudière n°3 sont en service depuis 1995.

Ces pompes sont refroidies par une circulation d'eau non récupérée. La consommation d'eau nécessaire au fonctionnement des deux pompes varie entre 9 500 et 20 000 m³ par an en fonction de l'utilisation et en raison de leur vétusté.

Les pompes deviennent vétustes et les coûts des maintenances vont augmenter dans le temps.
Ce matériel est vital pour la pérennité de la chaudière.

Le remplacement de ces deux pompes est estimé à 100 000 € HT.
Ce nouvel équipement pourra contribuer aux objectifs environnementaux de réduction de la consommation d'eau (entre 5 000 et 10 000 m³ par an).

Vu l'arrêté de création du Syndicat mixte Savoie Déchets en date du 9 décembre 2009,
Vu la délibération n°008-09 C du Comité syndical du 09 décembre 2009 relative à l'approbation de règles internes propres à Savoie Déchets pour la passation des marchés publics
Vu la délibération n°2011-03 C du Comité syndical modifiant les délégations de compétences du Comité syndical au Bureau de prendre toute décision concernant le lancement des accords-cadres et des marchés publics,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le lancement d'une consultation à procédure adaptée pour l'étude, la fourniture et la pose de deux pompes qui pourrait fonctionner sans eau de refroidissement.

Article 2 : désigne le Président, ou son représentant, comme personne responsable du marché.

3.4 Passation d'un avenant n°1 au marché d'assurance n° F10020 relatif aux risques financiers liés à la protection statutaire du personnel de Savoie Déchets

Lionel Mithieux, président rappelle que par décision n° 2010-07 du 19 mars 2010, le Bureau a approuvé le lancement d'un marché d'assurance des risques financiers liés à la protection statutaire du personnel de Savoie Déchets par voie de marché négocié. Ce marché concerne les agents affiliés à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) et ceux qui ne le sont pas, il vise à garantir les risques suivants : le décès, les accidents ou maladies imputables au service, la longue maladie et la maladie longue durée, le temps partiel thérapeutique, la disponibilité d'office pour maladie.

Le marché conclu pour une durée d'un an trois fois renouvelable à compter du 1^{er} juillet 2010 avec le courtier DEXIA SOFCAP pour le compte de la société d'assurance AXA France Vie fait l'objet d'une augmentation du taux de cotisation de la base de l'assurance.

Cette augmentation résulte de l'impact de la loi du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites qui fixe notamment le relèvement de l'âge d'ouverture des droits à pension de retraite de 60 à 62 ans.

Cela entraîne l'allongement de la durée de couverture des agents, y compris ceux qui sont actuellement en situation d'arrêt de travail.

Cet allongement de la durée d'indemnisation des arrêts de travail impacte l'équilibre financier de l'ensemble des contrats souscrits et impose à l'assureur de provisionner les sinistres connus et non connus.

Les conditions actuelles du contrat d'assurance statutaire de Savoie Déchets n'intègrent pas ces nouvelles dispositions. Aussi DEXIA SOFCAP nous a fait part de sa volonté d'augmenter le taux de cotisation de la base d'assurance de 5%, portant le taux de 2,15 % à 2,26% à compter du 1^{er} janvier 2012.

Le code des marchés publics, ayant valeur réglementaire, interdit l'augmentation du prix d'un marché si la prestation reste inchangée. Cependant, le code des assurances, ayant valeur législative et donc d'une valeur supérieure, autorise l'assureur, en cas d'aggravation du risque, à proposer un nouveau montant de prime à l'assuré ou, en cas de refus par ce dernier, à résilier le contrat sans verser d'indemnité.

Afin de ne pas créer de rupture d'assurance pour la garantie des risques statutaires, il est proposé de passer un avenant au marché d'assurance « protection statutaire du personnel » pour intégrer cette plus-value.

Cette somme sera imputée sur le budget général, chapitre 012.

Vu les statuts de Savoie Déchets ;
Vu la délibération n° 2011-03 C du 4 février 2010 déléguant au Comité Syndical la prise de toute décision concernant notamment le lancement et l'exécution des accords-cadres et des marchés publics et l'approbation de leurs avenants quel que soit leur montant ;
Vu le marché F10020 ;
Vu le code des assurances ;
Vu le code des marchés publics ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la passation d'un avenant n°1 au marché F10020 ayant pour objet l'augmentation de 5% du taux de cotisation de la base de l'assurance pour l'ensemble des adhérents à compter du 1^{er} janvier 2012.

Article 2 : autorise le Président ou son représentant à signer cet avenant et tous les documents nécessaires à sa passation.

4. GESTION DU PERSONNEL

4.1 Modification du tableau des effectifs

Lionel MITHIEUX, Président, indique qu'il est nécessaire pour permettre l'avancement de grade pour l'année 2012 des agents ayant reçu l'avis favorable de la commission administrative paritaire du 08 décembre 2011, et suite aux mouvements de personnel intervenu en 2011 d'ajuster le tableau des effectifs de Savoie Déchets.

Le Président explique que ces mouvements d'effectifs sont essentiellement liés à des recrutements.

Les adjoints techniques de 2^{ème} classe recrutés sur des postes d'agents de maîtrise seront rémunérés sur ce grade avec une évolution du régime indemnitaire.

Pierre TOURNIER ajoute qu'il est très difficile de recruter un agent au sein de l'usine compte-tenu de la spécificité des postes.

Le Président indique que la création du poste d'ingénieur principal est liée à la création du poste de Directeur de Savoie Déchets au 1^{er} janvier 2012 et en profite pour souhaiter la bienvenue à Pierre TOURNIER.

Vu les statuts de Savoie Déchets,

Vu les articles 34 et 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du comité technique paritaire du 21 octobre 2011

Vu l'avis de la commission administrative paritaire du 8 décembre 2011

Vu le budget 2011, chapitre 012

Vu le budget 2012, chapitre 012

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article unique : procède aux modifications du tableau des effectifs comme indiqué ci-dessous :

I - Mouvements de personnel (5)

Création de poste	Suppression de poste	Date d'effet
+ 1 adjoint technique de 2 ^{ème} classe	- 1 agent de maîtrise	01/07/2011
+ 1 adjoint technique de 2 ^{ème} classe	- 1 agent de maîtrise	12/09/2011
+ 1 adjoint technique de 2 ^{ème} classe	- 1 adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	01/01/2012
+ 1 adjoint technique de 2 ^{ème} classe	- 1 adjoint technique de 1 ^{ère} classe	01/01/2012
+ 1 ingénieur principal	- 1 ingénieur principal temps non complet 36 %	01/01/2012

11 –Avancement de grade 2012 (2)

+ 1 adjoint technique principal de 1ère classe	- 1 adjoint technique principal de 2ème classe	01/03/2012
+ 1 technicien principal de 1ère classe	- 1 technicien principal de 2ème classe	01/01/2012

5. INFORMATIONS

5.1 Résultats environnementaux 2011

Pierre TOURNIER présente les résultats 2011 :

La capacité de traitement pour les ordures ménagères, les DIB et les DASRI est de 115 000 tonnes.

La capacité de traitement des boues de station d'épuration est de 40 000 tonnes.

En 2011, l'usine a traité 115 210 tonnes d'ordures ménagères (soit 112 426 tonnes d'OM et 2 784 tonnes de DASRI), 19 401 tonnes de boues ce qui représente 50 % de la capacité installée.

Mâchefers : 20 079 tonnes de mâchefers ont été produits et seulement 9 691 tonnes valorisées en travaux publics, 8 547 tonnes ont été évacuées en classe 2 et 1 841 tonnes stockées en maturation.

Réfioms : 4 926 tonnes de REFIONS ont été évacuées en mines de sel en Allemagne.

Métaux ferreux / non ferreux : 3 606 tonnes de métaux ferreux et non ferreux ont été recyclées.

Production d'énergie électrique : 32 384 MWh d'électricité ont été produits en 2011 ce qui correspond aux besoins de 6 000 logements.

Production d'énergie thermique (chaleur vendue à la SCDC) : 65 708 MWh ont été vendus à la SCDC en 2011.

Efficacité énergétique : ce coefficient nous permet de bénéficier d'un dégrèvement de TGAP. Il faut toutefois obtenir un coefficient supérieur à 0,6. En 2011, Savoie Déchets obtient un coefficient de 0,656.

Taux de fonctionnement des lignes : la base annuelle est définie sur 365 jours x 24 heures soit 8 760 heures. L'objectif pour l'usine étant de fonctionner à 7 884 heures. En 2011, l'usine a fonctionné à 90,27 % ce qui est un bon résultat.

Résultats environnementaux : limite réglementaire dans l'émission de polluants, pour rappel, un dépassement de 60 heures maximum par an et par ligne est toléré.

- Ligne 1 : dépassement de 9h00,
- Ligne 2 : dépassement de 3h30,
- Ligne 3 : dépassement de 4h00.

Dioxines : la norme est de 0,1 ng / m³. Le résultat pour l'usine est à 0,0023 ng / m³, il est 44 fois inférieur à la norme.

Pour conclure, tous les rejets environnementaux de l'usine (rejets atmosphériques, rejets aqueux, retombées dans l'environnement, nuisances sonores) sont conformes à la réglementation et respectent notre arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter.

La présentation des résultats environnementaux 2011 sera transmise par courriel à l'ensemble des membres du Comité syndical.

5.2 Tonnages 2011 (ordures ménagères et collecte sélective)

Ordures ménagères

Le Président rappelle que l'usine a traité en 2011 115 000 tonnes de déchets.

L'usine de Chambéry est la seule du territoire du Sillon Alpin à être à sa capacité optimale, les autres usines ont partiquement toutes un vide de four.

Boues

Le tonnage des boues pour l'année 2011 est de 19 400 tonnes pour une capacité de 40 000 tonnes.

Les discussions avec le SIARA (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Albertville) se poursuivent afin que leurs boues puissent être traitées à Chambéry.

Deux essais ont eu lieu en fin d'année 2011 et de nouveaux essais sont programmés début 2012.

Le SIARA et la commune d'Ugine pourraient apporter 9 à 10 000 tonnes de boues.

Collecte sélective

Les tonnages collectés par l'ensemble les adhérents sont en augmentation de 5 % par rapport à 2010.

5.3 Signature de la charte CSA3D

Le Président rappelle que le 13 décembre 2011, la charte de coopération du Sillon Alpin a été signée à Valence entre sept collectivités des départements de la Savoie, la Haute-Savoie, la Drôme, l'Isère et l'Ardèche.

L'objectif de cette charte étant :

- Le partage d'une vision stratégique globale de la gestion des déchets entre les adhérents et avec les territoires avoisinants ;
- La mise en cohérence sur les territoires en cause des stratégies et politiques de gestion des déchets ainsi que des services proposés en matière de déchets aux usagers ;
- L'amélioration de la performance des actions et dispositifs mis en place en terme de prévention et valorisation des déchets ;
- L'optimisation des coûts de gestion des déchets et des installations nécessaires à leur traitement ;
- Le développement des complémentarités, voire d'une suppléance et d'économies d'échelle, entre les équipements présents sur ces territoires pour la gestion et le traitement des déchets ;
- La limitation des flux entre territoires et promotion des transports alternatifs (ferroviaire notamment) pour la gestion des déchets.

Le Président ajoute qu'une réflexion est à envisagée sur la valorisation des mâchefers et notamment dans les travaux à intervenir dans les collectivités. Une sensibilisation des maîtres d'ouvrage et des entreprises privées est à prévoir ainsi qu'un travail sur les marchés publics sur ce thème.

Le Président indique qu'au cours du premier trimestre 2012, un chargé de mission sera recruté afin de travailler sur les mâchefers. Une analyse des flux de déchets lui sera également demandée sur le territoire du Sillon Alpin afin de déterminer l'organisation à prévoir sur les transports des déchets.

A terme, il faudra réfléchir sur le développement des mâchefers, la même question se posera pour les réfioms qui sont actuellement acheminés vers l'Allemagne en mine de sels

5.4 Retour sur la conférence de presse du vendredi 06 janvier 2012

Aucune observation n'a été formulée du fait que les points 5.1 à 5.3 retracent les données de la conférence de presse.

5.5 Renouvellement de la certification ISO 14001

Le Président remercie l'ensemble des services de Savoie Déchets pour le travail fourni en matière d'hygiène et sécurité.

5.6 Site internet

Une maquette du site internet sera présentée début février à l'ensemble des représentants en communication des collectivités adhérentes à Savoie Déchets.

Lors du Comité syndical du 30 mars 2012, le projet du site internet sera présenté.

5.7 Rencontres avec les Présidents des collectivités adhérentes à Savoie Déchets

Le Président indique qu'il rencontrera les différents Présidents des collectivités adhérentes au cours du premier trimestre 2012 afin de présenter les actions du syndicat mais également d'exposer les problèmes rencontrés au sein de Savoie Déchets.

6. QUESTIONS DIVERSES

🔗 CLIS (Commission Locale d'Information et de Surveillance)

Le Président rappelle que le 22 janvier 2010, le Comité syndical a délibéré sur la désignation de représentants de Savoie Déchets à la CLIS. Malgré de nombreuses relances (courriers et mails) adressées aux services de la Préfecture, la CLIS de Savoie Déchets n'est pas créée.

La CLIS est créée par le Préfet pour chaque installation de traitement de déchets soumise à autorisation, qui se réunit avec une fréquence au moins annuelle, et à laquelle l'exploitant doit notamment présenter son D.I.P (Dossier d'Information du Public).

🔗 Personnel

Patrick PENDOLA fait remonter aux membres du Comité syndical une demande du personnel faite lors du repas des vœux. Celui-ci s'interroge sur la possibilité d'intéressement sur la réussite d'objectifs affichés.

Le Président rappelle que la problématique actuelle de la rémunération est qu'une partie des agents est au plafond de leur régime indemnitaire, ce type d'action reste assez délicate compte-tenu de ce fait.

En 2012, l'un des projets du Comité syndical sera de revoir le régime indemnitaire des agents sur le travail réellement réalisé. Aujourd'hui, quelque soit le nombre de factions effectuées, le régime indemnitaire reste le même.

Le Président ajoute qu'il faut néanmoins rester vigilant quant à la question des mâchefers et rappelle que le fond de roulement de la collectivité n'est pas encore suffisant pour faire face à d'éventuelles réparations importantes au sein de l'usine.

🔗 Prochaines réunions du Comité syndical :

- 30 mars 2012,
- 29 juin 2012,
- 21 septembre 2012,
- 30 novembre 2012.

Comité Syndical à l'UVETD de Chambéry

La séance est levée à 18h00.

Le Président
Lionel MITHIEUX

